



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 29/09/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D-2015/382

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Crédit Municipal de Bordeaux. Projet d'acquisition de locaux à Auxerre. Information.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale fort de plus de 210 ans d'existence, le Crédit Municipal développe ses actions autour d'une vocation sociale affirmée par l'octroi de micro crédits (prêts sur gages et micro crédits personnels), et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de toute acquisition ou cession d'actifs dont le prix atteint 10% des immobilisations nettes¹ de la Caisse ou 1% de son total bilan². Compte-tenu du montant du projet d'acquisition d'actif détaillé ci-après, une information vous est due.

Caractéristique du projet d'acquisition d'actif :

Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, le Crédit Municipal de Bordeaux est désormais locataire de l'agence d'Auxerre, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

Compte-tenu de la configuration actuelle du local, de son emplacement et de la nécessité d'y effectuer des travaux de restructuration importants, il est apparu opportun d'acquérir un local plus approprié à ses besoins professionnels.

Dans ce cadre, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux du 24 juin 2015 a donné son accord sur le projet d'acquisition d'un immeuble à Auxerre d'environ 145 m², au prix de 230 000 euros TTC (hors frais de notaire).

Au regard du document fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce projet d'acquisition d'actif.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

¹ Montant total des immobilisations nettes du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 1.281.105 euros.

² Montant total du bilan du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 214.169.215 euros.

CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 24 JUIN 2015

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

Etaient présents :

Madame Maribel BERNARD,
Messieurs François AUDIBERT, Francis DELCROS

Etaient représentés :

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ
Monsieur Alain DIDIER par Monsieur Francis DELCROS
Madame Anne BREZILLON, par Madame Maribel BERNARD
Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, par Monsieur François AUDIBERT

Etaient excusés :

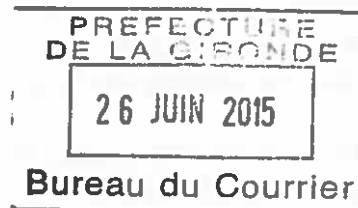
Messieurs Alain de CHILLY, Nicolas FLORIAN, Matthieu ROUYEYRE

Secrétaire de séance :

Monsieur François AUDIBERT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général
Madame Magali DOMICILE, Directrice de l'Administration Générale



Affaire n° 2015/10

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A AUXERRE

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A AUXERRE

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 JUIN 2015

Bureau du Courrier

Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, nous sommes désormais locataires de l'agence d'Auxerre, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

La configuration actuelle de ce local, son emplacement et la nécessité d'y effectuer des travaux de restructuration importants pour l'adapter à nos besoins professionnels, nous ont amenés à envisager de quitter dès que possible ces locaux.

Après d'actives recherches, engagées depuis plusieurs mois, une opportunité d'achat d'un immeuble s'était présentée en septembre dernier et nous vous avons soumis ce projet d'acquisition que vous aviez accepté, aux termes de la délibération 2014/23 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 11 septembre 2014.

Or, cette opération n'ayant pu se concrétiser, nous avons poursuivi nos recherches et une nouvelle opportunité se présente dans le cadre de la cession d'un immeuble sis à Auxerre, d'une superficie de 145 m² environ, anciennement agence bancaire BNP, correspondant en tous points à nos besoins, tant en termes d'emplacement, de commodités, que de configuration des locaux (notamment présence d'une chambre forte).

Ce local est proposé à la vente au tarif de 230 000 euros TTC (hors frais de notaire).

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous prie de bien vouloir donner votre accord sur le projet d'acquisition d'un local à Auxerre et autoriser le Directeur Général à :

- signer l'acte d'achat et tous documents afférents à cette opération, dans le respect de l'enveloppe financière ci-dessus mentionnée ;
- procéder aux travaux d'aménagement (notamment en termes de sécurité) et de mise aux normes réglementaires éventuellement nécessaires.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de « toute acquisition d'actifs dont le prix atteint 10 % des immobilisations nettes de la Caisse ou 1 % du total de son bilan ». Compte-tenu du montant évalué de cette acquisition, elle fera l'objet d'une information présentée en Conseil Municipal.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 24 juin 2015.

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,



Chantal BOURRAGUÉ